



**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Poste de conseiller pédagogique ASH**

Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

**FONCTIONS EXERCEES :**

**Auprès des enseignants en formation CAPPEI :**

- Accompagnement et suivi,
- Organisation des regroupements départementaux.

**Auprès des enseignants spécialisés :**

- Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets pédagogiques,
- Répondre aux demandes pédagogiques d'équipes ou individuelles,
- Favoriser la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes.

**Auprès des enseignants débutants non spécialisés :**

- Organiser et mettre en œuvre des stages de formation continue,
- Accompagner sur le terrain,
- Participer à l'accompagnement à l'entrée dans le métier.

**Dans la circonscription :**

- Participer aux réunions institutionnelles avec les différents partenaires,
- Aider à la mise en œuvre des journées de formation des enseignants référents,
- Participer à la mise en place des dispositifs de scolarisation des élèves handicapés,
- Organiser les animations pédagogiques,
- Représenter l'IEN ASH dans certaines circonstances.

**Dans le département :**

- Participer à la formation initiale des stagiaires et des M2,
- Participer à des stages de formation continue,
- Conseiller les collègues CPC des circonscriptions en matière d'ASH,
- Répondre à des demandes institutionnelles pour des interventions ponctuelles.

**Sur le plan académique :**

- Intervenir dans la formation des enseignants spécialisés,
- Participer aux groupes de travail académiques.

**Au niveau national :**

- Être correspondant départemental de l'INSHEA.

**COMPETENCES REQUISES :**

- Être titulaire du CAFIPEMF,

ou

- Être titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH ou CAPSAIS et s'engager dans la certification CAFIPEMF.

**MODALITES DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).



**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Poste de coordonnateur de la CDOEASD**  
(commission d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré)

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique de l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'ASH.

Ce poste est couplé avec le poste de coordinateur pédagogique et administratif au SAPAD 56.

**FONCTIONS EXERCÉES :**

- Contrôle des dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (SEGPA, EREA) a été transmise par l'école, l'établissement scolaire ou des demandes d'admission formulées par leurs parents ;
- Organisation des réunions de la commission et des équipes techniques (convocations, secrétariat, présentation des dossiers, synthèse) ;
- Envoi des avis de la commission aux familles et recueil de leurs observations ;
- Préparation des décisions mises à la signature de la directrice académique ;
- Liaisons avec les établissements, statistiques.

**CONDITIONS D'EXERCICE :**

Sujétions particulières :

- Présence indispensable la semaine précédant la rentrée des élèves, et la semaine suivant la sortie des élèves ;
- Temps de travail fixé en référence aux obligations réglementaires de service des personnels exerçant des fonctions administratives.

**COMPÉTENCES REQUISES :**

- Être titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH ou CAPSAIS toutes options,
- Connaissances générales en informatique,
- Sens et goût des relations humaines.

**MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante :  
[ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Enseignant coordonnateur en dispositif relais**

*Extrait du BO n° 14 du 3 avril 2014 – Circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014*

*Les dispositifs relais incluent **les classes, ateliers et internats relais**, dont les effectifs sont au maximum de 12 élèves. Ces dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré relevant de l'obligation scolaire entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, problèmes de comportement aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs, mais aussi extrême passivité dans les apprentissages.*

*Les ateliers relais où l'accueil est plus court, constituent essentiellement des dispositifs de remobilisation, les classes relais, des dispositifs de remédiation.*

L'enseignant du dispositif relais est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement dans lequel est implanté le dispositif. Une expérience devant des publics en difficulté sera appréciée.

**MISSIONS EXERCÉES :**

La mission d'enseignant coordonnateur relais recouvre deux types de fonctions : des fonctions pédagogiques et des fonctions de coordination. L'enseignant coordonnateur relais doit un service d'enseignement selon les obligations réglementaires de son corps d'appartenance.

Ce coordonnateur doit connaître les problèmes posés par les jeunes en difficulté et être en mesure de conduire une équipe.

Il assure le pilotage du projet pédagogique et éducatif.

Il veille à l'organisation cohérente des services des enseignants, à la collaboration des éducateurs et à l'intervention des partenaires.

Il s'assure de la cohérence des actions menées au sein du dispositif relais, de l'articulation avec les activités organisées hors temps scolaire ainsi que de la qualité du dialogue avec les familles.

Il contribue à une information régulière de l'établissement d'origine concernant le suivi pédagogique et éducatif de l'élève admis en dispositif relais.

Il agit dans le cadre d'une lettre de mission établie par le chef d'établissement d'accueil à qui il rend compte de la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif de la structure.

Dans les classes et ateliers relais, le coordonnateur exerce principalement des fonctions d'enseignement.

**IMPLANTATION :**

- Collège Jules Simon – VANNES
- Collège Ch. Langlais – PONTIVY
- Collège Kerentrech - LORIENT

### **COMPÉTENCES ATTENDUES :**

- Maîtriser la méthodologie de projet ;
- Être capable de travailler en équipe pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire ;
- Favoriser l'évolution du projet pédagogique du dispositif ;
- Impulser des projets innovants ;
- Maîtriser les outils d'évaluation ;
- Savoir communiquer sur les actions développées auprès de l'autorité et des partenaires institutionnels, éducatifs, financiers ;
- Connaître le système éducatif et le parcours des élèves dans le second degré ;
- Connaître les programmes de collège (tout particulièrement en français et en mathématiques) ;
- Connaître les instructions relatives aux dispositifs relais ;
- Connaître les institutions et structures partenaires impliquées dans le dispositif relais, notamment les collectivités territoriales, la protection judiciaire de la jeunesse, les centres d'information et d'orientation, les services sociaux et médicaux ;
- Être capable de concevoir et mettre en œuvre des projets pédagogiques et éducatifs personnalisés.

### **QUALITÉS REQUISES :**

- Qualités relationnelles, rigueur, capacité d'initiatives ;
- Loyauté et respect de la confidentialité.

### **PROFIL :**

- Postes ouverts aux enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

### **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame COMBAUD, IEN en charge de l'information et de l'orientation, au 02.97.01.86.62.

Les candidats adresseront par voie électronique, pour le **lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Poste d'enseignant en maison d'arrêt et centre pénitentiaire**

Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

**FONCTIONS EXERCÉES :**

- Assurer aux détenus l'enseignement nécessaire à l'acquisition du socle commun de compétences pour préparer la passation d'examen et leur réinsertion socioprofessionnelle ;
- Accueillir les arrivants et enseigner prioritairement aux publics de bas niveaux ;
- S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au FLE (français langue étrangère) ;
- Travailler en équipe avec les autres enseignant(e)s pour coordonner les interventions ;
- Travailler en concertation et coordination avec les autres personnels de la prison et les partenaires ;
- Contribuer au soutien à la personne, et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs ;
- Accompagner éventuellement des cours par correspondance.

**CONDITIONS D'EXERCICE :**

- Enseignement dans le cadre d'une obligation réglementaire de service aménagée car le service de l'enseignement de l'établissement doit fonctionner entre 38 à 40 semaines. Ainsi, par péréquation et annualisation des heures dues, l'enseignant(e) nommé(e) sera amené(e) à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique.
- L'enseignant est placé sous la double autorité de l'éducation nationale (IEN ASH) et de l'U.P.R.
- Au cours de l'année scolaire, une formation et des réunions de travail sont proposées.

**COMPÉTENCES REQUISES :**

- Être titulaire du CAPPEI ou CAPA-SH option F ou CAPSAIS option F,
- Capacité à individualiser sa pratique pédagogique,
- Connaître les modalités de fonctionnement d'un centre scolaire en maison d'arrêt,
- Être d'une discrétion absolue et respecter les règles déontologiques liées à la spécificité du milieu carcéral,
- Être capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste,
- Capacité à travailler en équipe et à analyser des pratiques professionnelles,
- Posséder des qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et une bonne faculté d'adaptation,
- Connaissances administratives et informatiques,
- Capacité à rendre compte de ses activités notamment auprès du Responsable Local de l'Enseignement.

### **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, pour le **lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante :  
[ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Poste d'enseignant référent**

Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

**FONCTIONS EXERCÉES :**

- Assurer le lien entre la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), l'école, l'élève et ses parents ou représentants légaux s'il est mineur (personne ressource) ;
- Assurer sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève handicapé et sa famille ;
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation ;
- Réunir l'équipe de suivi de scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent ;
- Accueillir et informer l'élève ou ses parents lors de l'inscription dans une école ou un établissement scolaire ;
  - Transmettre les évaluations en réunion d'équipe de suivi de la scolarisation et à l'équipe pluridisciplinaire ;
  - Contribuer à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation ;
  - Collaborer étroitement avec la MDA et la coordination du dispositif d'accompagnement individuel des élèves handicapés ;
- Informer l'IEN de circonscription et l'IEN ASH de tout dysfonctionnement dont il aurait connaissance dans la mise en œuvre du PPS.

**CONDITIONS D'EXERCICE :**

- Agent placé sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique de l'Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'ASH ;

**Sujétions particulières :**

- Présence indispensable la semaine précédant la rentrée des élèves, et celle suivant la sortie des élèves ;
- Déplacements fréquents et nombreux sur le secteur qui lui est confié ;
- Temps de travail fixé en référence aux obligations réglementaires de service des personnels chargés de fonctions administratives.

**COMPÉTENCES REQUISES :**

- Être titulaire du CAPPEI de préférence parcours UE ou ULIS ou CAPA-SH ou CAPSAIS toutes options ;
- Bonnes connaissances en informatique ;
- Sens et goût des relations humaines ;
- Connaissance des textes officiels en vigueur ;
- Connaissance des différents dispositifs et structures de scolarisation des élèves handicapés.

**MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, pour le **lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).



**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Poste d'enseignant spécialisé à la M.D.A.**  
(Maison départementale de l'autonomie)

Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

L'enseignant est mis à disposition de la MDA du Morbihan. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDA et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

**FONCTIONS EXERCEES :**

- Concourir aux missions d'accueil, d'information, d'évaluation et de présentation des situations des jeunes handicapés au regard du projet personnalisé de scolarisation ;
- Expertise du point de vue des capacités scolaires des jeunes et du point de vue des aides à la scolarisation ;
- Établir le projet personnalisé de scolarisation en lien avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation ;
- Assurer un lien constant avec les enseignants référents pour le suivi des projets personnalisés de scolarisation.

**Sujétions spéciales :**

La durée hebdomadaire du travail est fixée en référence aux obligations réglementaires de service des personnels chargés de fonctions administratives.

**COMPETENCES REQUISES :**

- Titulaire du CAPPEI, CAPSAIS ou CAPA-SH ;
- Connaissance des différents types de handicap et des incidences sur les parcours de scolarisation ;
- Connaissance des textes officiels en vigueur ;
- Connaissance du schéma départemental des différents dispositifs et structures spécialisés ;
- Sens et goût des relations humaines et du travail en équipe ;
- Bonnes connaissances informatiques.

**MODALITES DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante :  
[ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

### Appel à candidatures

#### **PERSONNE RESSOURCE TSA**

Mission APPUI Stratégie Nationale Autisme au sein des Troubles Neuro-Développementaux

Dans le département, le professeur des écoles ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

#### **Missions**

|   |   |
|---|---|
| Conseil et accompagnement des enseignants                             | Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.<br>Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.<br>Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève. |
| Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires | Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.   |
| Intervention en formation initiale et continue                        | Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.  |

#### **Conditions requises**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Diplômes requis                       | CAPPEI  |
| Expérience                            | Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur. Connaissance des élèves avec des TSA.  |
| Temps de travail                      | Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).  |
| Qualités souhaitées                   | Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves avec TSA, sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe et à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise des outils numériques, connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA   |
| Connaissances et compétences requises | Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.<br>Capacité à travailler en équipe et en partenariat.<br>Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève. |

**Implantation :**

- 1 poste sur le nord du département hébergé dans les locaux de la circonscription de Pontivy
- 1 poste sur le sud du département hébergé à la DSDEN du Morbihan à Vannes

**MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, via leur IEN de circonscription ou de leur corps d'appartenance, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Poste dispositif ASH**  
**Cycle 3 et 4**

**IMPLANTATION :**

Collège M. LOTTE à LE PALAIS (BELLE ÎLE)

**MISSIONS :**

L'enseignant du poste « Dispositif ASH » est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et de l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement du collège.  
Il est personne ressource pour les enseignants du collège mais également pour les enseignants des écoles élémentaires de l'île.

Le dispositif ASH répond aux besoins particuliers des élèves de Belle-Île, ne pouvant bénéficier de dispositifs spécialisés de type ULIS / SEGPA et ayant pour autant reçu une notification d'orientation vers ces dispositifs.

Ce dispositif ASH a pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves relevant des enseignements adaptés ou en situation de handicap afin de leur permettre de suivre un parcours scolaire en milieu ordinaire.

Il s'adresse à des élèves des cycles 3 et 4 de collège qui restent inscrits dans leur classe de référence sur le collège d'implantation du poste.

Ces élèves bénéficient du dispositif et des accompagnements notifiés dans leur projet personnalisé.

**L'enseignant coordonnateur du dispositif ASH :**

- Favorise la scolarisation individuelle des élèves dans les classes de l'école et du collège,
- Coordonne et s'assure de la mise en œuvre effective dans les classes des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS),
- Participe systématiquement aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) ou aux équipes éducatives des élèves du dispositif,
- Organise les emplois du temps des élèves en fonction de ses interventions et de celles des personnels des services spécialisés (SESSAD, ...).
- Coordonne et anime l'action des AESH intervenant auprès des élèves concernés

**Il est personne ressource auprès des équipes pour :**

- adapter des situations d'apprentissage aux situations de handicap,
- élaborer en concertation avec les professeurs des élèves, les projets pédagogiques individualisés en renseignant les documents relatifs à la mise en œuvre du PPS mais en établissant également la PAOA (programmation adaptée des objectifs d'apprentissage) nécessaire le cas échéant.,
- définir les adaptations pédagogiques répondant aux besoins particuliers des élèves,
- faciliter l'intervention des professeurs de l'école et du collège ainsi que celle des AESH auprès des élèves du dispositif en leur fournissant toute information utile et un appui pédagogique.

**Il est enseignant auprès des élèves en :**

- procédant aux évaluations diagnostiques de début d'année,
- dispensant aux élèves du dispositif, selon la PAOA établie, un enseignement adapté à leurs besoins en complémentarité de celui délivré dans sa classe de référence,
- approfondissant et consolidant les apprentissages scolaires.

**Remarques :**

- Il est souhaitable que le nombre d'élèves scolarisés au titre du dispositif ne dépasse pas dix.
- Le coordonnateur du dispositif ASH travaille sur la base du temps des enseignants d'ULIS.

**COMPÉTENCES REQUISES :**

Enseignant du 1<sup>er</sup> degré titulaire du CAPPEI.

**MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, via leur IEN de circonscription ou de leur corps d'appartenance, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

### **Appel à candidatures**

#### **Poste en ULIS TFC**

(Troubles des fonctions cognitives)

#### **Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège (ouverture)**

*Les ULIS offrent aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités, même lorsque leurs acquis strictement scolaires sont très réduits, et cela quelque soit l'origine de leurs difficultés.*

L'enseignant d'ULIS est placé sous l'autorité conjointe du chef d'établissement et de l'IEN ASH ou de l'inspecteur (IA IPR ou IEN ET EG) de sa spécialité.

#### **FONCTIONS EXERCÉES :**

- Coordonne les activités au sein du collège pour les élèves du dispositif ULIS et gère l'ensemble des actions de scolarisation prévues par les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS), en ce sens il établit les PAOA (programmation adaptée des objectifs d'apprentissage) pour ces élèves.
- Développe pour chaque jeune du dispositif les quatre parcours éducatifs collégien.
- Participe systématiquement aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) ;
- Dispense à ses élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités en s'appuyant sur les recommandations de la haute autorité de santé, approfondit et consolide les apprentissages scolaires mais aussi développe les apprentissages culturels et sociaux ;
- Favorise la scolarisation individuelle des élèves dans les classes de référence des élèves, en étant personne ressource auprès de ses collègues enseignants du collège ;
- Facilite l'intervention des professeurs du collège auprès des élèves d'ULIS en leur fournissant informations utiles et appui pédagogique ;
- Coordonne les actions des AESH dédiés au dispositif ULIS et aux éventuels accompagnements individuels notifiés par la CDA-PH pour certains élèves du dispositif ULIS.
- Assure une continuité auprès des élèves et facilite dans leurs emplois du temps les interventions des personnels des services spécialisés (SESSAD...) ;
- Recherche l'appui d'une ou plusieurs SEGPA, pour favoriser la préparation de l'insertion professionnelle des jeunes du dispositif ULIS ;
- établit, si nécessaire et dans un cadre conventionnel, des relations avec un établissement médico-social doté d'une section d'initiation et de première formation professionnelle (SIFPRO), afin d'élargir les solutions proposées dans ce domaine aux élèves de l'ULIS ;
- Prépare les jeunes de l'ULIS à accéder, après leur passage en collège, à des dispositifs de formation adaptés aux compétences qu'ils ont pu acquérir et permettant le maintien et la consolidation de leur autonomie personnelle et sociale ;
- Établit des partenariats afin d'assurer, à la sortie de l'ULIS, des solutions diversifiées de formation.

#### **Remarques :**

- Il est souhaitable que l'effectif de l'ULIS ne dépasse pas 10 élèves ;
- Des heures de coordination et de synthèse, prévues par le chef d'établissement, sont nécessaires au fonctionnement de l'ULIS. Elles s'ajoutent aux heures de présence devant élèves.

#### **PROFIL DU CANDIDAT**

Enseignant du premier ou second degré, titulaire du CAPPEI (parcours ULIS).

## **CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES :**

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles des fonctions cognitives.
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels.
- Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées.
- Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence.
- Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Connaître les programmes du collège.
- Être disponible pour des réunions hors temps scolaire.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

## **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, via leur IEN de circonscription ou de leur corps d'appartenance, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

### **Appel à candidatures**

Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020  
(Sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Poste en ULIS TFM et TFV au collège Anne FRANCK à PLESCOP (56)**  
(Troubles des fonctions motrices et troubles des fonctions visuelles)  
**Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège**

*Les ULIS offrent aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités, même lorsque leurs acquis strictement scolaires sont très réduits, et cela quelque soit l'origine de leurs difficultés.*

L'enseignant d'ULIS est placé sous l'autorité conjointe du chef d'établissement et de l'IEN ASH ou de l'inspecteur (IA IPR ou IEN ET EG) de sa spécialité.

### **FONCTIONS EXERCÉES :**

- Coordonne les activités au sein du collège pour les élèves du dispositif ULIS et gère l'ensemble des actions de scolarisation prévues par les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS), en ce sens il établit les PAOA (programmation adaptée des objectifs d'apprentissage) pour ces élèves.
- Développe pour chaque jeune du dispositif les quatre parcours éducatifs collégien.
- Participe systématiquement aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) ;
- Dispense à ses élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités en s'appuyant sur les recommandations de la haute autorité de santé, approfondit et consolide les apprentissages scolaires mais aussi développe les apprentissages culturels et sociaux ;
- Favorise la scolarisation individuelle des élèves dans les classes de référence des élèves, en étant personne ressource auprès de ses collègues enseignants du collège ;
- Facilite l'intervention des professeurs du collège auprès des élèves d'ULIS en leur fournissant informations utiles et appui pédagogique ;
- Coordonne les actions des AESH dédiés au dispositif ULIS et aux éventuels accompagnements individuels notifiés par la CDA-PH pour certains élèves du dispositif ULIS.
- Assure une continuité auprès des élèves et facilite dans leurs emplois du temps les interventions des personnels des services spécialisés (SESSAD...) ;
- Recherche l'appui d'une ou plusieurs SEGPA, pour favoriser la préparation de l'insertion professionnelle des jeunes du dispositif ULIS ;
- établit, si nécessaire et dans un cadre conventionnel, des relations avec un établissement médico-social doté d'une section d'initiation et de première formation professionnelle (SIFPRO), afin d'élargir les solutions proposées dans ce domaine aux élèves de l'ULIS ;
- Prépare les jeunes de l'ULIS à accéder, après leur passage en collège, à des dispositifs de formation adaptés aux compétences qu'ils ont pu acquérir et permettant le maintien et la consolidation de leur autonomie personnelle et sociale ;
- Établit des partenariats afin d'assurer, à la sortie de l'ULIS, des solutions diversifiées de formation.

### **Remarques :**

- Il est souhaitable que l'effectif de l'ULIS ne dépasse pas 10 élèves ;
- Des heures de coordination et de synthèse, prévues par le chef d'établissement, sont nécessaires au fonctionnement de l'ULIS. Elles s'ajoutent aux heures de présence devant élèves.

## **PROFIL DU CANDIDAT**

Enseignant titulaire, expérimenté de préférence dans le domaine de la déficience motrice et visuelle.  
Enseignant du premier ou second degré, titulaire du CAPPEI (parcours ULIS).

## **CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES :**

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles des fonctions motrices et visuelles.
- Disposer d'une expérience pédagogique en ASH reconnue.
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels.
- Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées.
- Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence.
- Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Connaître les programmes du collège.
- Être disponible pour des réunions hors temps scolaire.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

## **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, via leur IEN de circonscription ou de leur corps d'appartenance, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante :  
[ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

### **Appel à candidatures**

Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020  
(Sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Poste en ULIS TFM et TFV école Joseph ROLLO à AURAY (56)**  
(Troubles des fonctions motrices et troubles des fonctions visuelles)  
**Unité localisée pour l'inclusion scolaire en école élémentaire**

*Les ULIS offrent aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités, même lorsque leurs acquis strictement scolaires sont très réduits, et cela quelque soit l'origine de leurs difficultés.*

L'enseignant d'ULIS est placé sous l'autorité de l'IEN CCPD.

Le dispositif ULIS TFM-TFV est composé de :

- 1 enseignant spécialisé
- 1 éducateur spécialisé (convention partenariale avec le SJDV)
- 2 AESH- collectifs

### **FONCTIONS EXERCÉES :**

- Coordonne les activités au sein de l'école pour les élèves du dispositif ULIS et gère l'ensemble des actions de scolarisation prévues par les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS), en ce sens il établit les PAOA (programmation adaptée des objectifs d'apprentissage) pour ces élèves.
- Coopère et collabore de façon étroite avec l'éducateur spécialisé dédié à l'ULIS TSA mis à disposition par le SJDV afin de répondre aux besoins des élèves dans le cadre de leurs projets individuels.
- Pilote et coordonne les actions des AESH-collectifs dédiés au dispositif ULIS et aux éventuels accompagnements individuels notifiés par la CDA-PH pour certains élèves du dispositif ULIS.
- Développe pour chaque jeune du dispositif les quatre parcours éducatifs collégien.
- Participe systématiquement aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) ;
- Dispense à ses élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités avec les aides techniques nécessaires le cas échéant, approfondit et consolide les apprentissages scolaires mais aussi développe les apprentissages culturels et sociaux ;
- Favorise la scolarisation individuelle des élèves dans les classes de référence des élèves, en étant personne ressource auprès de ses collègues enseignants de l'école ;
- Facilite l'intervention des professeurs de l'école auprès des élèves d'ULIS en leur fournissant informations utiles et appui pédagogique ;
- Assure une continuité auprès des élèves et facilite dans leurs emplois du temps les interventions des personnels des services spécialisés (SESSAD...) ;
- Établit des partenariats afin d'assurer, à la sortie de l'ULIS, des solutions diversifiées de formation, et concourt ainsi à l'orientation des élèves.

### **Remarques :**

- Il est souhaitable que l'effectif de l'ULIS ne dépasse pas 10 élèves ;

### **PROFIL DU CANDIDAT**

Enseignant titulaire, expérimenté de préférence dans le domaine de la déficience motrice et visuelle.  
Enseignant du premier ou second degré, titulaire du CAPPEI (parcours ULIS).

## **CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES :**

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles des fonctions motrices et visuelles.
- Disposer d'une expérience pédagogique en ASH reconnue.
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels.
- Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées.
- Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence.
- Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Connaître les programmes des cycles 1, 2 et 3.
- Être disponible pour des réunions hors temps scolaire.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

## **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, pour le **lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
**(Sous réserve de modification en carte scolaire 2020)**

**Poste en ULIS TSA au collège Charles De Gaulle à PLOEMEUR (56)**  
**(Troubles du spectre de l'autisme)**  
**Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège**

*Les ULIS offrent aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités, même lorsque leurs acquis strictement scolaires sont très réduits, et cela quelque soit l'origine de leurs difficultés.*

L'enseignant d'ULIS est placé sous l'autorité conjointe du chef d'établissement et de l'IEN ASH ou de l'inspecteur (IA IPR ou IEN ET EG) de sa spécialité.

**FONCTIONS EXERCÉES :**

- Coordonne les activités au sein du collège pour les élèves du dispositif ULIS et gère l'ensemble des actions de scolarisation prévues par les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS), en ce sens il établit les PAOA (programmation adaptée des objectifs d'apprentissage) pour ces élèves.
- Développe pour chaque jeune du dispositif les quatre parcours éducatifs collégien.
- Participe systématiquement aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) ;
- Dispense à ses élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités en s'appuyant sur les recommandations de la haute autorité de santé, approfondit et consolide les apprentissages scolaires mais aussi développe les apprentissages culturels et sociaux ;
- Favorise la scolarisation individuelle des élèves dans les classes de référence des élèves, en étant personne ressource auprès de ses collègues enseignants du collège ;
- Facilite l'intervention des professeurs du collège auprès des élèves d'ULIS en leur fournissant informations utiles et appui pédagogique ;
- Coordonne les actions des AESH dédiés au dispositif ULIS et aux éventuels accompagnements individuels notifiés par la CDA-PH pour certains élèves du dispositif ULIS.
- Assure une continuité auprès des élèves et facilite dans leurs emplois du temps les interventions des personnels des services spécialisés (SESSAD...) ;
- Recherche l'appui d'une ou plusieurs SEGPA, pour favoriser la préparation de l'insertion professionnelle des jeunes du dispositif ULIS ;
- établit, si nécessaire et dans un cadre conventionnel, des relations avec un institut médico-éducatif (IME) doté d'une section d'initiation et de première formation professionnelle (SIFPRO), afin d'élargir les solutions proposées dans ce domaine aux élèves de l'ULIS ;
- Prépare les jeunes de l'ULIS à accéder, après leur passage en collège, à des dispositifs de formation adaptés aux compétences qu'ils ont pu acquérir et permettant le maintien et la consolidation de leur autonomie personnelle et sociale ;
- Établit des partenariats afin d'assurer, à la sortie de l'ULIS, des solutions diversifiées de formation.

**Remarques :**

- Il est souhaitable que l'effectif de l'ULIS ne dépasse pas 10 élèves ;
- Des heures de coordination et de synthèse, prévues par le chef d'établissement, sont nécessaires au fonctionnement de l'ULIS. Elles s'ajoutent aux heures de présence devant élèves.

## **PROFIL DU CANDIDAT**

Enseignant titulaire, expérimenté de préférence dans le domaine de l'autisme.  
Enseignant du premier ou second degré, titulaire du CAPPEI (parcours ULIS).

## **CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES :**

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre de l'autisme.
- Connaître les recommandations de bonne pratique de la HAS dans le domaine des troubles neuro-développementaux dont l'autisme.
- Disposer d'une expérience pédagogique en ASH reconnue.
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels.
- Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées.
- Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence.
- Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Connaître les programmes du collège.
- Être disponible pour des réunions hors temps scolaire.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

## **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, pour le **lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
**(Sous réserve de modification en carte scolaire 2020)**  
**Enseignant référent pour les usages du numérique ASH**  
**Et coordination de la gestion du matériel pédagogique adapté (MPA)**

Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice de l'Éducation nationale chargée de l'ASH.

Le poste est implanté à la circonscription de l'ASH, à la DSDEN de Vannes.

**CONTEXTE DE LA MISSION :**

L'enseignant référent pour les usages du numérique est un professeur des écoles titulaire. Il consacre le temps de travail à la mission numérique pour laquelle il est conduit à se déplacer sur un territoire départemental (ASH) de l'éducation nationale tant pour un emploi à plein temps.

Sa mission consiste à impulser et accompagner les projets et usages du numérique à l'École dans le cadre des programmes de l'école primaire et du collège, pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique. Il n'est pas chargé de la maintenance des équipements mais peut aider à la configuration et à l'installation de logiciels pédagogiques. Il est l'accompagnateur de proximité des enseignants professeurs des écoles de l'ASH dans la formation au et par le numérique.

Piloté par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la mission numérique, il est membre de l'équipe de circonscription et à ce titre placé sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de circonscription concerné. Son action est coordonnée par le conseiller pédagogique départemental numérique. Membre d'une équipe en réseau départemental, l'Erun voit ses missions déclinées dans le cadre de la feuille de route académique du numérique.

Son action se décline localement en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ASH et selon les besoins repérés dans les établissements scolaires (SEGPA et ULIS), dans les unités d'enseignements des établissements sanitaires et médico-sociaux.

L'Erun rend compte de son activité à l'inspecteur chargé de la mission numérique et à l'inspecteur de la circonscription ASH sous la forme d'un bilan annuel de sa mission, des perspectives d'évolution, des freins et des leviers.

**FONCTIONS EXERCÉES :**

**- Accompagnement des établissements relevant de l'ASH et formation des enseignants**

- Impulser et accompagner les projets des établissements faisant appel au numérique, notamment en intervenant en classe aux côtés des professeurs des écoles, sans se substituer à eux, pour concrétiser un projet pédagogique incluant le numérique.
- Faire connaître des outils pédagogiques et accompagner leurs usages dans les classes.
- Aider les établissements sur les aspects relatifs à la protection de la vie privée, des données à caractère personnel et à la sécurisation des échanges.

- Accompagner les expérimentations innovantes utilisant de nouveaux supports ou dispositifs pédagogiques
- Conduire des actions de formation, d'information et d'animation en présentiel et comme web ou e-Tuteur dans les parcours de formation professionnelle à distance sous la responsabilité de l'IEN de circonscription d'exercice et de l'IEN numérique, en lien avec les conseillers pédagogiques, les PEMF voire avec les formateurs de l'INSPE. (Préparation des formations, co-animation...) à destination des enseignants de l'ASH.
- Soutenir l'équipe de circonscription en apportant son expertise numérique, dans l'utilisation des outils numériques de gestion et de pilotage. (Élaboration et maintien d'outils administratifs internes à la circonscription de l'ASH)
- Assister les coordonnateurs des unités d'enseignement au même titre que les directeurs d'école par des apports pratiques et techniques sur des outils et services numériques utilisés pour la gestion pédagogique et administrative en lien avec le SII 56.

**- Aide et conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative :**

- Pratiquer une veille des innovations pédagogiques, technologiques et juridiques dans le domaine du numérique en coordination avec le CPD numérique.
- Participer à des groupes de travail pour impulser les usages du numérique.
- Rendre compte des équipements numériques, des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique
- Valoriser par la communication les usages innovants, efficaces voire, remarquables du numérique à l'École.
- Aider au choix des ressources et services numériques
- Gérer le matériel numérique en prêt dans les écoles.
- Conseiller les collectivités territoriales et les directions des établissements sanitaires et médico-sociaux, pour l'élaboration de projets d'équipement des unités d'enseignement, en lien avec les enseignants et l'IEN de circonscription.

**- Mise en œuvre de la politique éducative relative à la gestion des matériels pédagogiques adaptés :**

- Enregistrer les notifications CDA PH et mettre à jour le tableau de suivi (inventaire)
- Solliciter les éventuels éléments manquants auprès des ERSH
- Rechercher, lister et tester différents outils et logiciels adaptés en fonction des différents types de handicap en lien avec les professionnels médico-sociaux pour optimiser les budgets relatifs aux matériels pédagogiques adaptés.
- Etablir les relations aux fournisseurs pour matériels spécifiques (négociation commerciale)
- Etablir des commandes / les faire valider IEN ASH / Les transmettre à la cellule budgétaire
- Réceptionner les matériels et les configurer
- Etablir les conventions de prêt, les suivis des avenants de conventions
- Remettre les matériels aux familles en lien avec le secrétariat ASH
- Effectuer la maintenance des matériels en lien avec les services après-vente
- Gérer les matériels en prêt sur le département (établissements / Sessad) et la restitution des matériels

### **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, pour le **lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Poste de responsable de l'enseignement de l'Unité Locale d'Enseignement  
du centre pénitentiaire de Lorient**

Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

**FONCTIONS EXERCÉES :**

**Fonction d'enseignement :**

- Assurer aux détenus l'enseignement nécessaire à l'acquisition du socle commun de compétences pour préparer la passation d'examen et leur réinsertion socioprofessionnelle ;
- Accueillir les arrivants et enseigner prioritairement aux publics de bas niveaux ;
- S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au FLE (français langue étrangère) ;
- Travailler en équipe avec les autres enseignant(e)s pour coordonner les interventions ;
- Travailler en concertation et coordination avec les autres personnels de la prison et les partenaires ;
- Contribuer au soutien à la personne, et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs ;
- Accompagner éventuellement des cours par correspondance.

**Fonction de responsable d'unité locale d'enseignement :**

- Elaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi du projet pédagogique de l'ULE ;
- Participer aux différentes réunions et commissions internes à l'établissement pénitentiaire ;
- Assurer l'exécution du budget alloué à l'ULE ;
- Rédiger un bilan annuel et rendre compte de l'activité de l'ULE en CDE.

**CONDITIONS D'EXERCICE :**

- Enseignement dans le cadre d'une obligation réglementaire de service aménagée car le service de l'enseignement de l'établissement doit fonctionner entre 38 à 40 semaines. Ainsi, par péréquation et annualisation des heures dues, l'enseignant(e) nommé(e) sera amené(e) à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique ;
- L'enseignant est placé sous la double autorité de l'éducation nationale (IEN ASH) et de l'U.P.R. ;
- Au cours de l'année scolaire, une formation et des réunions de travail sont proposées.

**COMPÉTENCES REQUISES :**

- Être titulaire du CAPPEI, CAPSAIS ou CAPA-SH option F ;
- Capacité à individualiser sa pratique pédagogique ;
- Connaître les modalités de fonctionnement d'une unité locale d'enseignement en centre pénitentiaire et / ou en maison d'arrêt ;
- Être d'une discrétion absolue et respecter les règles déontologiques liées à la spécificité du milieu carcéral ;
- Être capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste ;
- Capacité à travailler en équipe et à analyser des pratiques professionnelles ;
- Posséder des qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et une bonne faculté d'adaptation ;
- Connaissances administratives et informatiques ;
- capacité à rendre compte de ses activités.

### **MODALITES DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, pour le **lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr.



**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Enseignant au Service Accueil de Jour (SAJ) à Lorient**

L'enseignant affecté au S.A.J. est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'ASH dans le Morbihan.

**FONCTIONS EXERCÉES :**

L'enseignant rattaché au S.A.J. intervient dans une maison éducative à caractère social pour un suivi d'adolescents en difficultés socio-éducatives. Ces élèves nécessitent souvent également un suivi psychologique.

Il a pour mission une aide et un soutien à la scolarisation des élèves, en lien avec l'établissement d'origine.

**CONDITIONS D'EXERCICE :**

- Respect des procédures, des protocoles, de l'organisation et des règles internes du S.A.J.,
- Implication dans le projet individuel de formation des jeunes,
- Entretien annuel avec le directeur du S.A.J. et l'IEN ASH,
- Soumis aux obligations réglementaires de service des enseignants.

**RELATIONS FONCTIONNELLES :**

Elles se font avec le directeur du S.A.J.

**COMPÉTENCES REQUISES :**

- Être titulaire du CAPPEI (parcours U.E) ou du CAPA-SH option F ou CAPSAIS option F,
- Connaissance de la psychologie de l'adolescent.

**MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante :  
[ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

**Appel à candidatures**  
**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**Mission de coordination pédagogique et administrative au SAPADH 56**  
(Service d'aide pédagogique à domicile pour élèves malades, situé à Vannes)

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, l'enseignant titulaire du poste exerce ses missions au SAPADH, en lien avec le médecin de prévention de l'éducation nationale, conseiller technique de la directrice académique, et avec les PEP 56.

Il contribue au maintien de relations étroites avec l'école ou l'établissement d'origine de l'élève malade afin de préserver la continuité et la cohérence des apprentissages, (stratégies d'enseignement ou d'aides adaptées et différenciées).

Il adapte son cadre horaire de travail aux contraintes du SAPADH 56.

Ce poste est couplé avec le poste de coordinateur de la CDOEASD.

**FONCTIONS EXERCÉES :**

- Communication et promotion du dispositif SAPADH vers les écoles, les établissements, les partenaires ;
- Instruction des dossiers d'accompagnement, mise en œuvre du projet et évaluation ;
- Contribution au bilan de l'accompagnement et diffusion à la famille ainsi qu'à l'établissement ;
- Participation aux recherches de financement des prises en charge ;
- Production d'un bilan d'activités à la fin de chaque année scolaire ;
- Participation aux réunions internes et externes.

**COMPÉTENCES REQUISES :**

- Être titulaire du CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS ;
- Expérience de l'enseignement spécialisé ;
- Qualités et goûts personnels pour la communication et les relations humaines ;
- Sens de l'écoute ;
- Capacité et goût pour le travail en partenariat ;
- Compétences administratives (gestion de dossiers) ;
- Bonne utilisation de l'outil informatique, maîtrise des logiciels WORD et EXCEL.

**MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante :

[ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

### **Appel à candidatures**

**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(Sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

**UNITE d'ENSEIGNEMENT en MATERNELLE (UEMA)**  
**pour enfants porteurs de troubles neuro-développementaux dont l'autisme**

### **REFERENCES**

Le plan autisme 2013- 2017 a prévu la création d'unités d'enseignement (UE) en classes maternelles pour améliorer la scolarisation inclusive des enfants avec troubles neuro-développementaux dont l'autisme dès la petite enfance, en s'appuyant sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées, telles que recommandées par la HAS et l'ANESM.

Le présent document s'appuie sur le cahier des charges de ces UE tel qu'il est exposé dans l'instruction interministérielle n°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014.

### **IMPLANTATION**

Le poste a été créé à la rentrée de septembre 2015 en appui de l'IME du Pont Coët (EPSMS Vallée du Loch). Cette classe (unité d'enseignement) est implantée dans l'école maternelle de La Rabine à VANNES.

### **PROFIL DU CANDIDAT**

- Enseignant titulaire, expérimenté de préférence dans le domaine de l'autisme.
- Détenteur d'un CAPPEI de préférence en parcours UE
- S'agissant d'un poste à exigences particulières, un entretien préalable au mouvement est obligatoire.

### **MISSION :**

- L'enseignant est identifié comme le coordinateur de l'unité.
- Il est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux.
- Il organise notamment l'emploi du temps, et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS.

### **CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES :**

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre de l'autisme.
- Disposer d'une expérience pédagogique en A-SH reconnue.
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels.
- Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève.
- Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et à évaluer régulièrement les actions engagées.
- Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence.

- Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Maîtriser les programmes du cycle 1.
- Être disponible pour des réunions hors temps scolaire.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

## **ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL**

### ***Relations fonctionnelles en interne :***

- IEN ASH et IEN de la circonscription
- Equipe pluridisciplinaire de l'établissement médico-social
- Equipe enseignante de l'école d'implantation

### ***Relations fonctionnelles en externe :***

- Ministère de l'Education Nationale
- Services de la ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion
- Agence régionale de santé (ARS)
- MDPH
- Enseignants Référents
- Etablissements et services médico-sociaux
- AESH, le cas échéant
- Familles

## **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

### **Appel à candidatures**

#### **Poste en ULIS TFC**

(Troubles des fonctions cognitives)

**Unité localisée pour l'inclusion scolaire en école élémentaire**

**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)**

*Les ULIS offrent aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités, même lorsque leurs acquis strictement scolaires sont très réduits, et cela quelque soit l'origine de leurs difficultés.*

L'enseignant d'ULIS est placé sous l'autorité de l'IEN CCPD.

#### **FONCTIONS EXERCÉES :**

- Coordonne les activités au sein de l'école pour les élèves du dispositif ULIS et gère l'ensemble des actions de scolarisation prévues par les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS), en ce sens il établit les PAOA (programmation adaptée des objectifs d'apprentissage) pour ces élèves.
- Développe pour chaque jeune du dispositif les parcours éducatifs.
- Participe systématiquement aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) ;
- Dispense à ses élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités en s'appuyant sur les recommandations de la haute autorité de santé le cas échéant, approfondit et consolide les apprentissages scolaires mais aussi développe les apprentissages culturels et sociaux ;
- Favorise la scolarisation individuelle des élèves dans les classes de référence des élèves, en étant personne ressource auprès de ses collègues enseignants de l'école ;
- Facilite l'intervention des professeurs de l'école auprès des élèves d'ULIS en leur fournissant informations utiles et appui pédagogique ;
- Coordonne les actions des AESH dédiés au dispositif ULIS et aux éventuels accompagnements individuels notifiés par la CDA-PH pour certains élèves du dispositif ULIS.
- Assure une continuité auprès des élèves et facilite dans leurs emplois du temps les interventions des personnels des services spécialisés (SESSAD...) ;
- Établit des partenariats afin d'assurer, à la sortie de l'ULIS, des solutions diversifiées de formation et concourt ainsi à l'orientation des élèves.

#### **Remarques :**

- Il est souhaitable que l'effectif de l'ULIS ne dépasse pas 12 élèves .

#### **IMPLANTATION :**

EEPU - MAURON

#### **PROFIL DU CANDIDAT**

Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI (parcours ULIS).

#### **CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES :**

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles des fonctions cognitives.

- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels.
- Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées.
- Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence.
- Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Connaître les programmes des cycles 1, 2 et 3.
- Être disponible pour des réunions hors temps scolaire.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

### **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

### **Appel à candidatures**

**Poste en ULIS TSA en école élémentaire (56)**  
(Troubles du spectre de l'autisme)  
**Unité localisée pour l'inclusion scolaire en école**

**Poste vacant ou susceptible d'être vacant au mouvement 2020**  
(sous réserve de modification en carte scolaire 2020)

*Les ULIS offrent aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités, même lorsque leurs acquis strictement scolaires sont très réduits, et cela quelque soit l'origine de leurs difficultés.*

L'enseignant d'ULIS est placé sous l'autorité de l'IEN CCPD

Le dispositif ULIS TSA est composé de :

- 1 enseignant spécialisé
- 1 éducateur spécialisé (convention partenariale avec l'AMISEP)
- 2 AESH- collectifs

### **FONCTIONS EXERCÉES :**

- Coordonne les activités au sein de l'école pour les élèves du dispositif ULIS et gère l'ensemble des actions de scolarisation prévues par les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS), en ce sens il établit les PAOA (programmation adaptée des objectifs d'apprentissage) pour ces élèves.
- Coopère et collabore de façon étroite avec l'éducateur spécialisé dédié à l'ULIS TSA mis à disposition par l'AMISEP afin de répondre aux besoins des élèves dans le cadre de leurs projets individuels.
- Pilote et coordonne les actions des AESH-collectifs dédiés au dispositif ULIS et aux éventuels accompagnements individuels notifiés par la CDA-PH pour certains élèves du dispositif ULIS.
- Développe pour chaque jeune du dispositif les parcours éducatifs.
- Participe systématiquement aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) ;
- Dispense à ses élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités en s'appuyant sur les recommandations de la haute autorité de santé, approfondit et consolide les apprentissages scolaires mais aussi développe les apprentissages culturels et sociaux ;
- Favorise la scolarisation individuelle des élèves dans les classes de référence des élèves, en étant personne ressource auprès de ses collègues enseignants de l'école ;
- Facilite l'intervention des professeurs de l'école auprès des élèves d'ULIS en leur fournissant informations utiles et appui pédagogique ;
- Assure une continuité auprès des élèves et facilite dans leurs emplois du temps les interventions des personnels des services spécialisés (SESSAD...) ;
- Établit des partenariats afin d'assurer, à la sortie de l'ULIS, des solutions diversifiées de formation et concourt ainsi à l'orientation des élèves.

### **Remarques :**

- Il est souhaitable que l'effectif de l'ULIS ne dépasse pas 10 élèves ;

### **IMPLANTATION :**

- Ecole Bois Bissonnet à LORIENT
- Ecole Quartier de Rohan à VANNES

## **PROFIL DU CANDIDAT**

Enseignant titulaire, expérimenté de préférence dans le domaine de l'autisme.  
Enseignant du premier ou second degré, titulaire du CAPPEI (parcours ULIS).

## **CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES :**

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre de l'autisme.
- Connaître les recommandations de bonne pratique de la HAS dans le domaine des troubles neuro-développementaux dont l'autisme.
- Disposer d'une expérience pédagogique en ASH reconnue.
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels.
- Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées.
- Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence.
- Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Connaître les programmes des cycles 1, 2 et 3.
- Être disponible pour des réunions hors temps scolaire.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

## **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GUINARD, IEN en charge de l'ASH, au 02.97.01.86.28.

Les candidats adresseront par voie électronique, **pour le lundi 9 mars 2020** au plus tard, sous couvert de leur IEN de circonscription, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum-vitae à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan - Division des personnels enseignants du premier degré public, à l'adresse suivante : [ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr](mailto:ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).